



## Petit Lexique:

**Accord de Paris** : Adopté lors de la COP21, vise à limiter le réchauffement climatique à 2°C maximum d'ici la fin du XXIe siècle.

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

**B(E)GES** : Bilan (des Emissions) de Gaz à Effet de Serre

**Bilan Carbone** : est une méthode mise au point par l'**ADEME** pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise, d'un produit ou d'un individu. **Cette démarche a pour but d'évaluer puis de réduire des émissions de gaz à effet de serre.**

**COP** : Conferences Of the Parties. Désigne les réunions des États parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il existe cependant d'autres COP, comme la COP de la convention sur la biodiversité.

**FEM** : Le Fonds pour l'Environnement Mondial est un organisme financier qui œuvre pour la préservation de l'environnement.

**GES** : Gaz à effet de serre.

**GES 1.5** : simulateur en ligne fondé sur une méthodologie conçue pour répondre aux spécificités des laboratoires de recherche, afin de réaliser le bilan carbone.

**IPBES** : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, créé en 2012.

**GIEC** : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat. Crée en 1988 par le PNUD et OMM, il rassemble 195 États membres.

**Labo 15** : est un collectif associant différents organismes de la recherche publique française (CNRS, Inrae, IRD, Inserm...) qui a mis au point le simulateur GES1.5.

**NACRES** : Nomenclature Achats Recherche Enseignement Supérieur, a pour objectif de vérifier la valeur des achats effectués par l'acheteur au regard des seuils prévus par le Code de la commande publique.

**OMM** : Organisation Météorologique Mondiale.

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**Le Protocole de Kyoto** : est signé en 1997 lors de la COP3, comme protocole additionnel – et première application contraignante – à la Convention sur le climat de 1992. Il entre en vigueur en 2005, suite à sa ratification par la Russie.